
Adresse de la société populaire et de la municipalité d'Hauteville (Ain), lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et de la municipalité d'Hauteville (Ain), lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 272-273;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17826_t1_0272_0000_13

Fichier pdf généré le 07/10/2019

clavage et qui nous ont laissé un exemple de vertu et de courage, que nous jurons d'imiter, que nous vous adressons les sentimens qui nous animent.

Législateurs, les sentimens du plus pur patriotisme animent nos jeunes cœurs; quoique jeunes, nos courages n'en sont pas moins ardens et nous ne respirons qu'après l'heureux moment où vous nous permettrez de montrer aux despotes coalisés ce que peut, dans de jeunes cœurs, l'amour de la Patrie et de la liberté : exaucez nos vœux, dignes représentans; ordonnez-nous de voler au secours de nos frères qui combattent les tyrans, et la horde scélérate de leurs satellites; permettez-nous, ô pères des français, de partager avec eux l'honneur de battre les tyrans qui font le malheur des hommes et qui sacrifient à leur orgueil les esclaves dont le destin les a rendu maîtres; nous serons toujours animés par le souvenir de la bravoure de ces deux héros dont nous célébrons la mémoire. Ce tendre souvenir fortifiera de plus en plus nos courages et repassant dans nos esprits les actions glorieuses de ces héros, nous aimerons mieux mourir que de perdre notre liberté; il n'en est aucun parmi nous qui voulût survivre à une telle perte : si le destin fatal remettait notre patrie, sous le joug affreux des tyrans, ils ne règneraient point sur des hommes, mais sur des cadavres, dont la puanteur ne servirait qu'à les empoisonner.

La liberté ou la mort, telle sera notre devise.

De tels sentimens soutenant nos jeunes courages, ne nous laisseront point succomber sous les coups des tyrans.

Et vous, dignes représentans, demeurez toujours fermes à votre poste; punissez l'intrigue et délivrez l'innocence opprimée. La république attend de vous son bonheur et certes elle ne sera point trompée. Tels sont, Législateurs, nos sentimens et nos vœux.

Vive la république, vive la Convention, vive la Montagne, vivent enfin tous les défenseurs de la patrie.

AILLAUD, capitaine
et une vingtaine de signatures.

14

La société populaire de Creully, département du Calvados, désavoue une adresse que le *Journal de France*, politique et littéraire, du 6 vendémiaire, annonce avoir été faite à la Convention au nom de cette société; elle réitère le serment d'être à jamais inviolablement attachée à la Convention.

Renvoi au comité de Sûreté générale (29).

(29) P.-V., XLVII, 256-157.

15

L'agent national du district de Dol [Ille-et-Vilaine] annonce qu'un bien d'émigré, estimé 13 794 livres, a été vendu 49 425 livres.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (30).

16

La commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre transmet à la Convention les procès-verbaux d'exécution de deux jugemens rendus par la commission militaire de Strasbourg [Bas-Rhin], contre les émigrés Gotter et Masurier.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (31).

17

La commune d'Auxonne, département de la Côte-d'Or, fait part à la Convention nationale que ses ateliers de salpêtre ont déjà fourni à la République 3 468 livres de ce précieux sel.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (32).

18

Les sociétés populaires du canton d'Hauteville, département de l'Ain, remercient la Convention d'avoir envoyé dans ce département le représentant Boisset; elles applaudissent aux précautions qu'il a prises contre des individus que l'opinion publique lui a dénoncés comme de faux patriotes et comme intrigans; elles invitent la Convention à rester à son poste, et jurent entre ses mains amour et vénération à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (33).

[La société populaire et la municipalité d'Hauteville, la municipalité de Lompnieu à la Convention nationale, s. d.] (34)

(30) P.-V., XLVII, 257.

(31) P.-V., XLVII, 257.

(32) P.-V., XLVII, 257. *Bull.*, 3 brum. (suppl.).

(33) P.-V., XLVII, 257.

(34) C 321, pl. 1348, p. 12. Reçu le 17 vendémiaire.

Citoyens représentants,

Nous applaudissons à la victoire que vous venez de remporter sur des monstres qui ne feignoient de servir la patrie que pour la perdre plus sûrement. Vous avez dans la nuit du 9 au 10 thermidor, sauvé la république. Votre invincible fermeté en jettant la terreur dans l'âme sanguinaire du tyran a précipité la perte des triumvirs et avancé le salut du peuple, de ce peuple généreux et trop confiant auquel votre sagesse et votre courage doivent apprendre à ne jamais idolâtrer un homme.

Pour nous, éloignés de tout temps de l'empire des factions, la liberté et l'égalité furent et seront toujours l'unique objet de notre culte sur la terre et la Convention en masse jouira constamment de notre amour et de notre vénération. Non aucun individu ne s'élèvera impunément au-dessus des loix de notre patrie. L'univers nous contemple et il ne nous verra jamais après cinq années de sacrifices, de vertus et des efforts inouïs de courage, tomber dans le plus indigne avilissement aux pieds d'un tyran, ni devenir la proie de ses odieux satellites; c'est sous votre direction, législateurs, républicains, que le peuple français a juré d'anéantir la tyrannie et d'être libre à jamais. Vous aurez la gloire immortelle de la conduire à de si glorieuses destinées. Vous la partagerez tous également cette gloire : que celui d'entre vous qui auroit l'audace de s'en vouloir faire une à part soit à l'instant moissonné par la faux de l'égalité.

Déjà nous avons senti par votre décret du dix-huit thermidor, les heureux effets de la chute du tyran; de toutes parts les patriotes persécutés et victimes des scélérats, sont rendus à la liberté, de toutes parts, la joie publique applaudit à la punition des vrais coupables et à l'élargissement des patriotes opprimés. Nous sommes cependant persuadés que votre sagesse ne veut point faire tourner au profit des aristocrates l'heureuse révolution qui vient de s'opérer. Les ennemis nés de la liberté ne doivent pas espérer de jouir de ses bienfaits, les amis de la république veilleront toujours avec le même soin à l'anéantissement de tout ce qui composoit les castes privilégiées et ils scauront bien aussi réprimer les entreprises téméraires des factieux, ils ne se laisseront jamais abuser par l'astucieux langage d'un patriotisme tyrannique, ils confondront aussi le discours mielleux des aristocrates qui voudroient profiter de cette crise salutaire pour écraser les patriotes. Ceux-ci ont beau être calomniés, ils savent que la sévérité de la justice s'allie avec la bonté du coeur chez tout bon républicain. C'est aussi la justice et la bonté qui ont présidé à vos derniers décrets, nous vous en félicitons parce qu'une pareille conduite doit sauver la patrie. Notre département étoit en proie aux vengeances personnelles et aux ravages de l'intrigue. Nous vous remercions d'avoir envoyé parmi nous votre digne collègue Boisset pour faire exécuter les mesures de salut public que vous avez décrétées et qui doivent ramener dans le dépt de l'Ain et dans toute la république, la liberté, la confiance et la paix.

Restez au poste que la patrie vous a confié, exterminatez les tyrans, abbattez les factions et faites jouir les françois du bonheur qui est fondé sur la vertu, tel est le voeu des sans-culottes du canton d'Hauteville.

Vive la République, vive la Convention.

DUMAREST, *président*,
VIOGRET, SUBLET, *maires*
et une page de signatures.

19

La municipalité de Libreville [ci-devant Charleville], département des Ardennes, expose à la Convention les sentimens qu'elle a toujours professés; elle dément les assertions avancées le 23 fructidor aux Jacobins de Paris contre le département des Ardennes, et elle déclare que le représentant du peuple Charles Delacroix ne cesse de mériter la confiance de la Convention nationale et de tous les vrais républicains.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (35).

20

L'agent national près le district de Verneuil [Eure] annonce que plusieurs petits lots de mauvaise terre, provenant d'émigrés, estimés 11310 livres, ont été vendus 47610 livres.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (36).

21

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 19 vendémiaire; la rédaction en est adoptée (37).

22

Il est temps enfin, s'écrie Romme, que le comité d'Instruction publique ouvre ses cartons, et qu'il présente le travail dont il est chargé. La France a plus que jamais besoin de lumières; car, sans les lumières point de liberté. Il y a plus d'un an que l'on nous berce d'espérances; il est un terme à tout. Veut-on nous faire rentrer dans la barbarie du 14^e siècle. Je

(35) P.-V., XLVII, 257-258. *J. Fr.*, n° 754; *M. U.*, XLIV, 443-444.

(36) P.-V., XLVII, 258. *Bull.*, 5 brum. (suppl.).

(37) P.-V., XLVII, 258.